

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf octobre deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/10/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Alain FAUCHER, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADA, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 - 096 : APPROBATION DE L'AVENANT N°02 AU MARCHÉ DE BUREAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-133 du 23 janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2007-052 approuvant l'avenant n°01 au marché de bureau de contrôle technique pour la construction d'un équipement aquatique communautaire

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre au projet d'avenant n°02 au marché de bureau de contrôle technique de l'espace aquatique communautaire

Monsieur le Président expose que le bureau communautaire, par décision 2006 – 005, a décidé de retenir l'offre de la société APAVE pour être le Bureau de Contrôle Technique dans le cadre de la conception et de la construction d'un équipement aquatique communautaire sur la commune de Saint Léonard de Noblat. Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé par délibération 2007-052 l'avenant n°01 au marché de bureau de contrôle technique.

Monsieur le Président précise que l'APAVE, à la demande l'intercommunalité pour pouvoir souscrire une assurance « Dommages Ouvrages », propose un avenant à l'acte d'engagement initialement signé pour prévoir une augmentation des missions :

- ✓ Mission type F – Cs 111- fonctionnement des installations
- ✓ Mission type TH-Cs 108 – Isolation thermique et économie d'énergie
- ✓ Mission type HYSa- Cs 121a- Hygiène et Santé dans les bâtiments autres qu'à usage d'habitation
- ✓ Mission PV : rédaction et suivi des procès verbaux sur le chantier

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'augmentation de rémunération serait de 4 200 € HT et le montant total du marché serait porté à 35 819 € HT donc une progression de 11,28 %.

Monsieur le Président expose que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à ce projet d'avenant n°02 au contrat de bureau de contrôle technique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le projet d'avenant n°02 au contrat de bureau de contrôle technique du projet espace aquatique communautaire.

Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 13 octobre 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Espace aquatique - Bureau de contrôle technique - Avenant n.02

Date de transmission de
l'acte : 16/10/2008

Date de réception de l'accusé
de réception : 16/10/2008

Numéro de l'acte : 2008-096 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20081009-2008-096-DE

Date de décision : 09/10/2008

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande publique
1.1. Marchés publics